



Sucession pour un seul enfant sur quatre

Par **liviacorsica**, le 14/11/2010 à 20:35

bonjour,
etant donné que mes trois premiers enfants ne veulent plus aucun contact avec moi, je voudrais savoir s'il est possible que je fasse une donation de tous mes biens, à mon quatrieme enfant uniquement, merci pour votre reponse

Oui.

Par **Claralea**, le 14/11/2010 à 20:53

Bonsoir, vous ne pouvez pas desheriter vos 3 premiers enfants au benefice du dernier. Les enfants ont une part reservataire. Mais vous pouvez contourner le problème de bien des façons.

Un juriste du site vous en dira plus, attendez qu'il en passe un part ici

Par **Domil**, le 14/11/2010 à 21:19

Il est possible de faire une donation de tous vos biens à un seul enfant, mais à votre décès, cette donation sera réintégrée à votre succession pour déterminer la part réservataire des autres enfants. L'enfant qui a reçu la donation, devra alors de l'argent aux autres.

Vous pouvez privilégier, l'enfant en question en lui léguant la quotité disponible (1/4 de vos biens) en sus de sa part réservataire.

Vous devez aller voir un notaire et un conseiller en patrimoine (lui vous donnera d'autres solutions, notamment en matière d'assurance)

Par **liviacorsica**, le 15/11/2010 à 08:01

bonjour,

Je tiens a remercier les deux personnes qui m' ont deja un peu "eclairée", et je prends note

d'aller voir un notaire, et d'attendre une reponse d'un juriste sur le site.Merci domil et claralea.

Par **Claralea**, le **15/11/2010** à **12:32**

Bonjour, le juriste est passé, suivez les conseils de Domil